Les lois du jeu

U12-U13
Foot à 8

Loi 1 – Terrain de jeu

- Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :
  Longueur 60 à 70 m, largeur : 45 à 55 m (demi-terrain de football à 11)
  Si terrain spécifique : Longueur : 55 à 60 m / Largeur : 45 m
- Il est nécessaire de prévoir des couloirs de sécurité d'une largeur minimale de 1 m (Couloir central et couloirs latéraux (le long de la ligne de but de Foot à 11)
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2.10 m. Ils doivent être fixés au sol, sur la ligne de touche du terrain à 11.
- La surface de réparation mesure 26 mètres de largeur (10m de chaque côté du but de football à 8) et 13 mètres de profondeur. En cas d'impossibilité de tracer la surface, utilisez des coupelles pour matérialiser les quatre angles.
- Le point de réparation (pénalty) est placé à 9 m.
- La zone technique est obligatoirement à droite et à gauche du but de Football à 11.

Loi 2 – Ballon

- Ballon utilisé : Taille 4 (63 à 66 cm de circonférence)

Loi 3 – Nombre de joueurs

- Une équipe se compose de 8 joueurs dont 1 gardien de but et de 4 suppléants maximum.
- Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre.
- Une équipe présentant moins de 7 joueurs est déclarée forfait.
- Une équipe U13 est composée de joueurs U13 et U12 licenciés dans la saison en cours et peut comporter au maximum 3 joueurs U11 surclassés au regard des dispositions de l'article 73.1 des Règlements Généraux. Toute autre catégorie n'est pas autorisée.
- Une équipe U12 est composée de joueurs U12 et U11 licenciés dans la saison en cours et peut comporter au maximum 3 joueurs U10 surclassés au regard des dispositions de l'article 73.1 des Règlements Généraux. Toute autre catégorie n'est pas autorisée.
- La mixité d'une joueuse est autorisée en application des Règlements Généraux du District de Football de Loire-Atlantique.

Loi 4 – Equipements des joueurs

- Maillot, short, bas - Toute l'équipe doit avoir les mêmes couleurs à l'exception du gardien de but distinct des joueurs de champ.
- Le port des protège-tibias est obligatoire. Tip-top toléré à condition d'être de la même couleur que les chaussettes).

Loi 5 – Arbitre

- L'arbitrage doit être assuré par un arbitre officiel ou par tout licencié, vêtu d'une tenue sportive, sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 8, dirigeant avec certificat médical de non-contre-indication fourni ou joueur U15 minimum.

Loi 6 – Arbitres assistants

- Assuré par tout licencié FFF et autorisé médicalement.
- Il doit avoir une mission éducative, celle d'aider le jeune arbitre central ou l'arbitrage des jeunes par les jeunes.

- Cf. => document « Arbitrage des jeunes par les jeunes »

Loi 7 – Durée des matchs

- Temps de jeu maximum autorisé :

Plateau/match simple Amplitude (2h00-2h30)	1/2 journée Amplitude (3h00-4h00)	Journée
70 minutes	84 minutes	105 minutes

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

- Identique à celle du jeu à 11, mais les joueurs adverses doivent se trouver à 6 m du ballon.
- Interdiction de marquer directement sur l'engagement.

Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu

- Le ballon est hors-jeu lorsqu'il franchit entièrement une des lignes du terrain que ce soit à terre ou en l'air.

Loi 10 – But marqué

- Le but est marqué lorsque le ballon franchit entièrement la ligne de but.

Loi 11 – Hors-jeu

- Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueur adverse.
- La zone de hors-jeu en U12/U13 est signalée à partir de la ligne médiane et jusqu'à la ligne de sortie de but, sur toute la largeur du terrain.

Rappel :

- ➲ Le hors-jeu est jugé au départ du ballon et signalé à l'arrivée du ballon.
- ➲ Le receveur doit faire action de jeu.
- ➲ Pas de hors-jeu sur une touche.
- ➲ Pas de hors-jeu sur une sortie de but.

Loi 12 – Fautes et comportement anti-sportif

Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

- ➲ Faire obstacle à l'évolution de l'adversaire.
- ➲ Empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains.

Fautes spécifiques du gardien entraînant un coup franc indirect :

- ➲ Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'un partenaire.
- ➲ Dégager le ballon de volée ou de demi-volée.
- ➲ Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un autre joueur.
- ➲ Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'un partenaire.

Toutes les autres fautes sont sanctionnées par un coup franc direct.

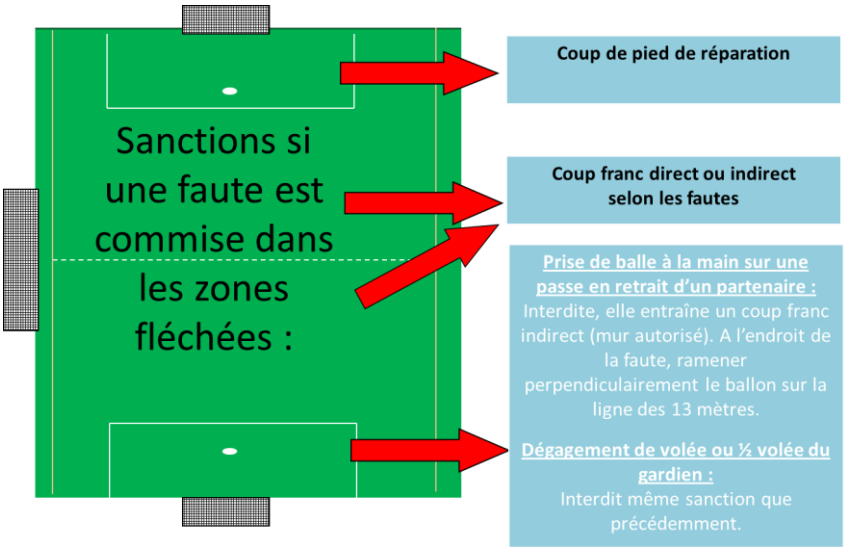
- Dans le cours du jeu, lorsque le gardien est en possession du ballon, il peut relancer à la main ou au pied après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et demi-volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de demi-volée.

Attitude de l'arbitre après avoir sifflé un coup franc indirect :

L'arbitre lève la main à la verticale jusqu'à ce que le ballon soit joué et touché par un second joueur ou soit sorti des limites du terrain.

Loi 13 – Coups francs

- Tous les coups-francs sont directs ou indirects, et la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 m.
- Tous les joueurs adverses devront se trouver à au moins 1 m du mur et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.



Loi 14 – Coup de pied de réparation (« Penalty »)

- Un penalty sanctionne l'équipe qui commet, dans sa propre surface de réparation et alors que le ballon est en jeu, l'une des fautes pour lesquelles un coup franc direct doit être accordé.
- La distance du point de réparation : 9 m.
- Au moment où le ballon est botté, le gardien de but recevant le tir devra avoir au moins un pied sur la ligne de but.

Loi 15 – Rentrée de touche

- Elle s'effectue à la main.
- En cas de touche non conforme, le joueur devra (ré)exécuter son geste afin d'en apprendre la maîtrise.

Loi 16 – Coup de pied de but

- Le ballon est placé dans la zone virtuelle « 6m x 9m » délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de pénalty.
- Il sera frappé obligatoirement par le gardien de but.

- Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé.
- Il ne doit pas obligatoirement sortir de la surface de réparation. Tant que le ballon n'est pas en jeu, tous les adversaires devront se positionner à l'extérieur de la surface de réparation.
- Infractions :
  - Si des adversaires se trouvent dans la surface de réparation car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir => L'ARBITRE AUTORISERA LE JEU À SE POURSUIVRE.
  - Si un joueur se trouve dans la surface de réparation, ou pénètre dans celle-ci avant que le ballon soit en jeu, le touche ou le dispute => LE COUP FRANC OU LE COUP DE PIED DE BUT EST À REFAIRE.

Loi 17 – Coup de pied de coin (« Corner »)

- Il s'effectue au pied et au point de corner.
- La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 m.

Dispositions spécifiques destinées au gardien de but

- **Relance du gardien de but**

- Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol. A refaire en cas d'exécution non conforme.
- Cf. Loi 12
  - **Passe en retrait**
- Sur une passe d'un partenaire à son gardien de but, le gardien de but ne peut se saisir du ballon à la main, sinon Coup Franc Indirect sur la ligne des 13 mètres face à la faute. (Cf. Loi 12).
  - **Coup de pied de but (« 6 mètres »).**
- Par le gardien de but dans la zone virtuelle « 6m x 9m » sauf en cas de blessure du gardien.